

la maison, sans prise en charge. Et la situation est ingérable pour les familles”, expliquait Solayman Laqdim devant les députés francophones.

Le morcellement institutionnel n’aide pas. “Face à un jeune qui relève de l’aide à la jeunesse mais qui a aussi des soucis d’ordre psychiatrique ou qui présente un handicap, on constate, dans un contexte de pénurie de places, un réflexe protectionniste des secteurs: c’est pas moi, c’est toi qui dois gérer... Et au final, il n’y a pas grand monde qui prend ces enfants en charge. Quand des institutions jouent le jeu, elles se rendent compte que ce sont des enfants très compliqués.”

C’est exactement ce qui vient de se passer pour William (prénom d’emprunt). Depuis lundi, le garçon de 12 ans est pris en charge dans un service psychiatrique spécialisé pour enfants. Juste avant le congé de détente, le gamin a été exclu de l’institut médico-pédagogique (IMP, qui propose un accompagnement éducatif, pédagogique et paramédical adapté aux enfants en situation de handicap) où il était entré en septembre 2024.

Les problèmes psychiatriques sont tus

William logeait à l’internat. Son séjour à l’IMP s’est très mal passé. “On ne savait rien de lui quand il est entré à l’école”, explique Françoise (prénom d’emprunt), une thérapeute qui soignait l’enfant pendant ces cinq mois. “On nous avait juste dit qu’il

était type 4 (handicap physique, Ndlr). Mais il n’a aucun problème physique!” C’est même exactement l’inverse. Le garçon enjambait les fenêtres et fuguait dès qu’il pouvait: on l’a rattrapé plusieurs fois dans la rue.

“On n’a pas compris. On ne sait pas de quoi il souffrait mais il n’avait rien à faire chez nous. Ça arrive de plus en plus souvent: on ne nous dit rien des problèmes psychiatriques des enfants de peur qu’on ne les accepte pas”, témoigne Françoise qui travaille depuis plus de vingt ans dans le milieu du handicap.

Il n’y a pas de “case” prévue pour ces jeunes. Ni dans le secteur de l’aide à la jeunesse, ni dans celui du handicap, ni dans celui de la santé mentale.

Dans le cas de William, le problème était insoluble pour l’école. “Il aurait fallu un adulte en permanence à côté de lui ou un endroit fermé. Mais on n’a ni le personnel ni l’infrastructure pour ça”, poursuit-elle. L’institutrice n’en dormait plus. Seule dans sa classe, elle ne pouvait pas lâcher ses 14 autres élèves pour accompagner William aux toilettes. Le personnel travaillait avec la trouille qu’il arrive quelque chose à l’enfant ou qu’il blesse quelqu’un.

Aveu d’impuissance

Le pire a d’ailleurs failli se produire. Au cours d’un trajet vers une consultation médicale, le jeune garçon a détaché sa ceinture de sécurité et valsé dans le coffre. Le chauffeur du véhicule scolaire, paniqué, s’est arrêté sur le bord de la route pour le rattacher. L’enfant s’est enfui, manquant

se faire écraser. Le conducteur a réussi à le rattraper in extremis, risquant lui aussi sa vie.

Cet incident a été la goutte d’eau. Le conseil de classe a dû faire aveu d’impuissance. “On ne pouvait pas le garder. C’était ingérable pour nous. Je suis soulagée qu’un service psychiatrique ait pu le prendre en charge. Mais jusqu’à quand? J’espère qu’ils vont le garder, pour lui mais aussi pour aider sa maman, qui doit faire face toute seule à cette situation. Il fugue aussi tout le temps de chez elle”, indique Françoise.

“Il y a une espèce de no man’s land”

La thérapeute regrette “l’espèce de no man’s land” autour de ces enfants. “On ne sait pas où les mettre...”. Pour le Délégué général aux droits de l’enfant, on doit apporter “des réponses beaucoup plus complètes” à ces jeunes grandement abîmés. Le secteur associatif a mis en place des projets intersectoriels porteurs de sens pour les jeunes qui fonctionnent malgré les difficultés institutionnelles. “Il faut reconnaître et soutenir ces solutions innovantes. On ne peut plus faire du bricolage”, insiste Solayman Laqdim.

“L’optique de transversalité doit être la norme, abonde la ministre Valérie Lescrenier (Les Engagés), en charge de l’Aide à la jeunesse, de l’enfance et de la Jeunesse. Des concertations sont déjà menées. Un premier pas a été franchi avec le secteur de la Santé et du Handicap en Wallonie. Une unité de crise résidentielle, cofinancée par les secteurs, va ouvrir en 2025 dans le Brabant wallon pour accueillir les jeunes à la croisée des chemins.”

Annick Hovine

Quels sont les besoins des jeunes en danger ou en conflit avec la loi? Un outil d’évaluation sera lancé en juin

Plus de 42 000 jeunes francophones ont été pris en charge par un service de l’Aide à la jeunesse en 2023 (derniers chiffres disponibles). Pour un accueil en urgence, un travail d’accompagnement de quelques semaines, un hébergement en famille d’accueil, un placement en institution après un fait infractionnel... Ce sont d’abord des enfants et des adolescents en difficulté ou en danger que l’Aide à la jeunesse prend sous son aile (94% au 1^{er} mai 2023). Les mineurs en conflit avec la loi ne représentent que 5% des jeunes pris en charge; 2% des ados qui commettent de grosses bêtises sont aussi en situation de difficulté.

Si on scrute l’évolution au cours des dix dernières années, on constate que le nombre de mineurs en danger est en augmentation quasi constante, dépassant pour la première fois la barre des 40 000 en 2023. Avec des situations de plus en plus complexes et des enfants plus abîmés. Face à cette réalité, les professionnels se trouvent très démunis: il manque des moyens financiers et humains. Il faut aussi des solutions nouvelles.

Un plan sur cinq ans

Au cours de la précédente législature, le secteur est descendu à plusieurs reprises dans la rue pour dénoncer la pénurie de places d’accueil pour ces enfants cabossés par la vie.

À l’initiative de Valérie Lescrenier (Engagés), ministre de l’Aide à la jeunesse, de l’Enfance et de la Jeunesse, le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR-Les Enga-

gés) vient d’adopter un plan, qui s’étale sur cinq ans, visant à réformer structurellement le secteur et proposer un meilleur accompagnement aux jeunes.

Des mesures concrètes sont déjà prévues pour 2025. Un outil d’évaluation sera lancé en juin prochain pour mieux objectiver les besoins des jeunes, qu’ils soient en danger ou en conflit avec la loi. Ce tableau de bord permettra, à partir de 2026, d’adapter rapidement l’offre (en accompagnement, en résidentiel, en famille d’accueil...) en Wallonie et à Bruxelles. Objectif: anticiper les situations à risque et intervenir le plus tôt possible pour maintenir, en toute sécurité, le jeune dans son milieu de vie.

Évolution de la délinquance juvénile

Dans l’attente de cet outil, la ministre a déjà étendu, depuis le premier janvier, les agréments pour augmenter la capacité des services d’accompagnement intensif en famille (SAIF). Les nouvelles places financées de manière provisoire sous la législature précédente seront pérennisées en 2026.

La Fédération Wallonie-Bruxelles financera aussi un projet de recherche de l’Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) sur l’évolution de la délinquance juvénile pour affiner les stratégies de prise en charge des jeunes qui commettent des faits infractionnels. Une réflexion sera engagée pour

assurer une meilleure articulation entre la sanction des mineurs en conflit avec la loi et les outils mis à disposition des magistrats, dit la ministre.

Un nouveau dispositif de prise en charge

Le recours à des familles d’accueil “professionnelles” sera initié dès cette année. Cette nouvelle offre de prise en charge vise des jeunes avec des besoins particuliers qui ne trouvent pas

Le recrutement de familles d’accueil “professionnelles” démarrera en 2025. Cette nouvelle offre de prise en charge vise les jeunes avec des besoins particuliers.

leur place dans les structures résidentielles existantes ni dans l’accueil familial classique. Une recherche exploratoire visant à comparer les différents modèles existants avait été menée sous la précédente législature. La première phase de mise en place du dispositif démarrera en 2025 avec le recrutement des familles d’accueil professionnelles. Les premiers jeunes bénéficiaires, dont le profil sera défini en concertation avec le secteur, seront

accueillis en 2026.

“Il est impératif d’analyser les procédures et structures en place de manière approfondie pour définir les lignes directrices qui permettront de mieux anticiper l’avenir”, commente la ministre Lescrenier, qui est aussi vice-présidente de l’exécutif francophone. “L’urgence ne peut pas être la règle, ni pour les jeunes, ni pour les travailleurs de l’Aide à la jeunesse.”

An. H.